



Fédération Départementale
d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Les temps forts 2022	4
Le fonctionnement	5
Les élus	6
Les ressources humaines	7
Les finances	9
Nos missions	11
<i>Electrification Rurale</i>	12
<i>Eclairage Public</i>	14
<i>Système d'Information Géographique</i>	17
<i>Infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques</i>	18
<i>Groupements d'Achats d'Energie</i>	23

Une Fédération au service du Territoire



Ils nous ont soutenu financièrement en 2022 :



LE MOT DU PRÉSIDENT



Christian DUMOND
Président de la FDEE 19



Après deux années compliquées dues au COVID, je pensais que 2022 serait moins perturbé.

Malheureusement, la guerre en Ukraine entraînant l'envol du prix du gaz sur lequel est indexé celui de l'électricité, auxquels s'ajoutent la flambée du prix du pétrole ont eu des effets immédiats et durables sur les coûts de l'énergie provoquant une inflation galopante et une augmentation généralisée des prix en Europe. La moindre disponibilité du parc nucléaire français et la sécheresse estivale prolongée ont amplifié la chose.

Nous pouvons considérer que ces éléments de crise ont un mérite, ils accélèrent la transition écologique dont notre planète ne peut pas se passer. La Fédération est déjà impliquée en faveur de l'environnement par l'installation d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques et par son soutien appuyé à la rénovation de l'éclairage public.

L'électrification reste pour nous une activité majeure, ayant pour enjeux l'emploi, une fourniture d'électricité de qualité et l'aménagement du territoire.

Notre groupement d'achat d'énergies, dans le contexte mondial actuel n'a pas permis de bénéficier de prix acceptables au regard des charges financières des collectivités mais l'impact volume a permis d'atténuer cette tendance haussière.

Je tiens à vous assurer de mon entière disponibilité ainsi que celle du personnel de la Fédération. Nous avons pour objectif de continuer à exercer au mieux toutes nos compétences et d'élargir nos missions vers la transition énergétique.



Christian DUMOND

LES TEMPS FORTS 2022

SAINT-JULIEN-AUX-BOIS

Des «écologistes» sont sur le podium

La classe de CM1-CM2 de l'école de Saint-Julien-aux-Bois a participé au concours « Ecologistes » organisé pour la première fois par la Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze (FDEE 19), en partenariat avec Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

3^e prix départemental
Les enfants ont travaillé sur le thème « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ? » et ils ont présenté un jury une vidéo à propos du Barrage du Chastang. La classe a remporté le 3^e prix départe-



LA CLASSE LAURÉATE. Ils ont réalisé une vidéo sur le barrage du Chastang.

mental. Chaque élève ainsi que leur professeur a reçu un lot de cadeaux bien mérités ! C'est avec beaucoup de fierté que ce mardi

14 juin, les élèves de David Blanche et Philippine Boustie recevaient Christian Dumond, président FDEE 19, Laurent Barthelet, directeur, Camille Chiffay chargée de communication, ainsi que les élus de la commune : Martine Lavergne, maire et deux adjoints.



Jun 2022

Journée de visites pédagogiques pour la classe lauréate du Concours Ecologistes

La Montagne 21/06/22

ALBUSSAC ■ Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont remporté la 1^{ère} édition Ils ont gagné le concours Ecologistes

Pour la première fois en Corrèze, la Fédération départementale d'électrification et d'énergie (FDEE 19) a organisé le concours Ecologistes (*) à l'attention des élèves de CE2 et avec pour thème « Mon territoire fait sa transition énergétique, et moi dans tout ça ? »

Le but ? Permettre aux enfants de mieux appréhender les changements de production et de consommation. Ainsi, la classe de CE2, CM1, CM2 d'Albussac a décidé de mesurer l'électricité consommée par les différents appareils électriques de l'école. Un travail sur plusieurs jours a permis de faire de nombreux relevés à l'aide de consomètres. Une vraie prise de conscience pour les enfants qui ne pensaient pas que des appareils en veille consomment.

Grâce à la présentation de ce travail dans un forum



ECOLOGISTES. Les enfants ont gagné plein de cadeaux et un diplôme.

Dumond, le président de la Fédération, Laurent Barthelet le directeur, Camille Chiffay chargée d'accueil et de communication, Christian Rigal élu représentant le secteur et Sébastien Melthac, le maire d'Albussac.

Visite du barrage
Il fallait bien être si nombreux pour remettre les cadeaux individuels : gourde, sac à dos, carnet de notes, jeu de cartes, jeu pour la classe mais également un diplôme d'Ecologistes. La joie des enfants ne s'arrête pas là, une visite du barrage du Chastang et du parc photovoltaïque de la Montagne, commune de Saint-Prézet-de-Gimel aura lieu le 14 juin. Ils ont déjà hâte de voir comment toute cette électricité mesurée est produite !

En partenariat avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) et le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

mat numérique interactif devant un jury de la FDEE 19 composé d'élus et d'agents, les Ecologistes de l'école d'Albussac ont rem-

porté le 1^{er} prix départemental. C'est avec beaucoup de fierté que mardi, les élèves d'Amandine Féola recevaient Christian



Octobre 2022

Inauguration de la borne de recharge de parking de covoiturage de Malemort

SAINT-CERNIN-DE-LARCHE

Une borne de recharge électrique à la digue



INAUGURATION. Une borne de recharge pour véhicules électriques est installée sur le parking de la salle polyvalente, à la digue du Lac. En fonction depuis février, son inauguration officielle s'est déroulée récemment. L'occasion pour le maire Sylvie Lorenzon de souligner que « la commune, engagée dans une démarche de développement durable, s'est portée volontaire pour cette installation afin de participer à la transition écologistes de carbone. » Les travaux ont été intégralement financés par le Conseil départemental et la FDEE 19. La commune dispose actuellement, en moyenne, d'un point de recharge tous les 35 km. La Fédération souhaite maintenir et équiper les zones touristiques, comme le lac du Cause.

La Montagne 07/07/22



Octobre 2022

Participation au Salon du Moov'e à Brive sur la mobilité électrique



Septembre 2022

Participation au 38^{ème} Congrès FNCCR à Rennes

LUBERSAC

Un éclairage public moins énergivore

Dans un souci d'économie d'énergie et d'une meilleure répartition de la lumière, la municipalité de Lubersac a décidé de procéder au remplacement de l'éclairage public.

La Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze finance cet investissement à hauteur de 50 %, la part restante étant à la charge de la commune.

La société Abel, de Brive, spécialisée dans la conception et la fabrication de luminaires pour éclairage public, a été retenue. Elle a procédé à une étude préalable, sur le terrain, afin de proposer les luminaires les mieux adaptés



et de les disposer aux endroits stratégiques, afin d'assurer une parfaite répartition de l'éclairage.

Cette opération consiste à remplacer des lampes de 400, 250 et 150 watts par des Led 72, 38, 34 et 19 watts. Elle a été réalisée par l'entreprise Contant, en deux tranches de travaux : la première, qui a concerné le centre-bourg, est achevée et compte 109 points lumineux ; la deuxième concernera l'extension des axes routiers desservant le bourg.

LED. Un nouveau dispositif lumineux est en cours d'installation.

La Montagne 22/01/22

17 septembre 2022 - LA MONTAGNE

Brive → Ville et Agglomération

Un lampadaire autonome testé à Ussac

Éclairage public. Un prototype de lampadaire autonome a été testé à Ussac. Ce dispositif innovant permet de réduire la consommation d'énergie et de simplifier l'entretien. Le prototype est composé d'un panneau solaire, d'une batterie et d'un luminaire. Il est capable de fonctionner pendant plusieurs jours sans être rechargé.



qui regroupe 215 communes du département. Elle subventionne à hauteur de 50 % la mise en œuvre de ce projet (2 000 euros). « Ce dispositif est composé d'un panneau photovoltaïque qui recharge une batterie, même quand il n'y a pas de soleil », explique le maire de Ussac, Jean-Louis Bouchet. Depuis, la commune est équipée de ce dispositif. Ce projet a été financé par le conseil départemental de la Corrèze et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Idéal pour des secteurs isolés
Ce système autonome, c'est à priori le meilleur moyen de faire passer le réseau d'éclairage public dans les zones isolées. C'est ce qui a été retenu pour des zones qui, jusqu'à présent, n'étaient pas desservies par le réseau d'éclairage public. Ce système est composé d'un panneau solaire, d'une batterie et d'un luminaire. Il est capable de fonctionner pendant plusieurs jours sans être rechargé.

Ainsi, l'ensemble des anciens luminaires ont été

LA CHAPELLE-SAINT-GÉRAUD

L'éclairage public a été changé

Suite à la délibération du Conseil municipal en date du 11 octobre 2021, précisant le souhait de s'engager dans une démarche de développement durable et d'économie d'énergie, il avait été décidé de changer l'éclairage public.

Les travaux de rénovation réalisés par l'entreprise SDEL à Argentat sont désormais terminés.

Ainsi l'ensemble des anciens luminaires ont été



remplacés par des luminaires LED, moins consommateurs en énergie.

Ces travaux ont été rendus possibles grâce à l'aide financière du contrat de Relance de transition écologique qui a pris en charge la rénovation des deux armatures électriques ainsi que le remplacement de cinq luminaires et de la Fédération départementale d'électrification et

d'énergie du secteur de Mercœur qui a participé à hauteur de 50 % de l'investissement.

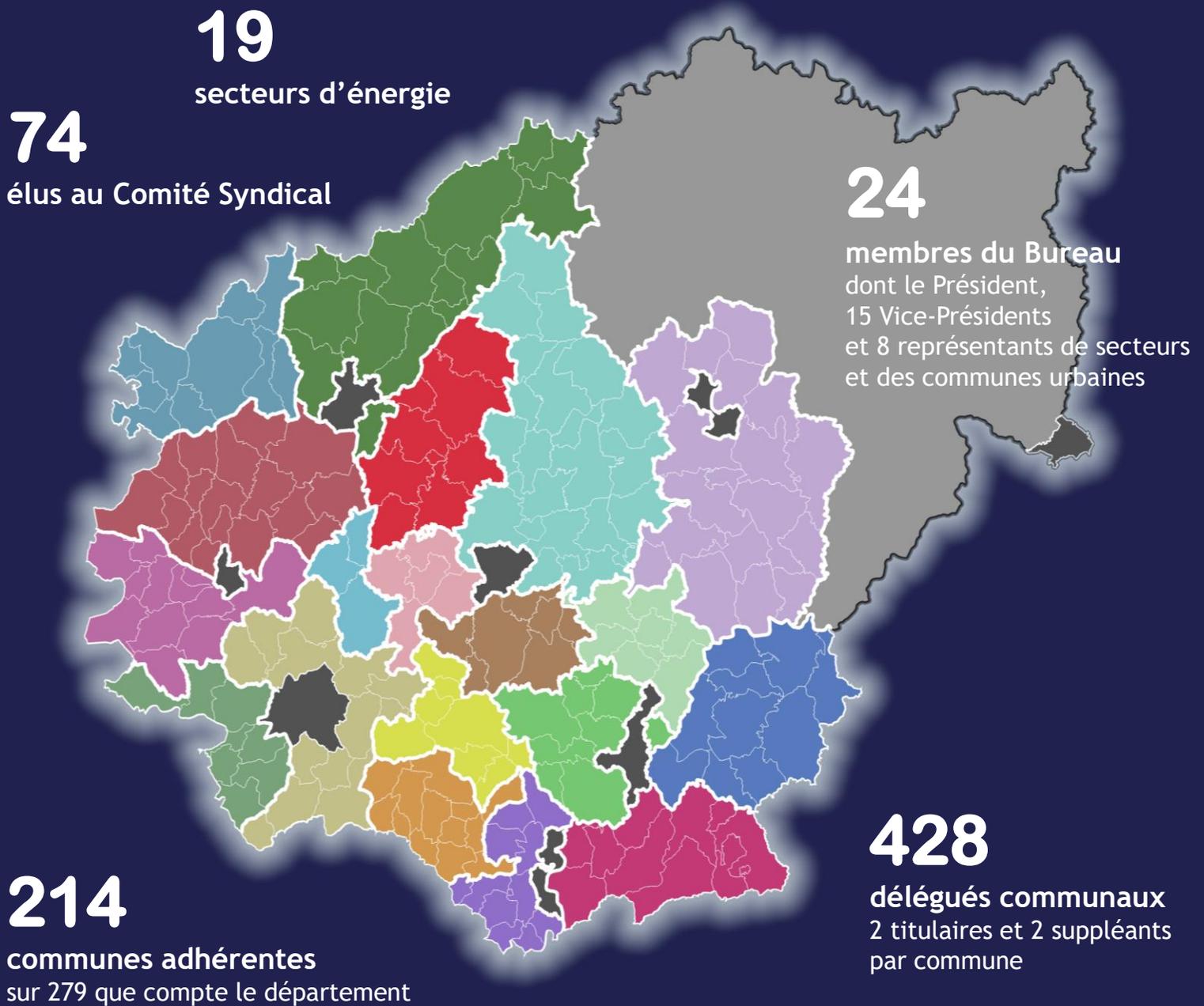
L'éclairage public sera éteint sur les secteurs Le Barry, Le Plage et réduit de 80 % sur le Bourg de minuit à 6 heures du matin.

Ces deux modifications, changement des lampes et réduction de l'éclairage, engendreront des économies d'énergie.

La Montagne 29/06/22

La Montagne 17/01/22

LE FONCTIONNEMENT



Les Secteurs Intercommunaux d'Énergie :

- | | | |
|------------|---------------------|------------------------|
| ● Argentat | ● Haute-Vézère | ● Saint-Privat |
| ● Ayen | ● Larche | ● Sainte-Féréole |
| ● Beaulieu | ● La Roche-Canillac | ● Seilhac |
| ● Beynat | ● Lubersac | ● Tulle-Nord |
| ● BMT | ● Mercoeur | ● Tulle-Sud |
| ● Brive | ● Meyssac | ● Communes urbaines |
| ● Egletons | ● Orgnac | ● Syndicat de la Diège |

LES ÉLUS

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

Christian DUMOND	Président
Laurent DARTHOU	Vice-président en charge de la maîtrise de la demande d'énergie, mobilité durable, transition énergétique
Guy LACHAUD	Vice-président
Jean-Noël LANOIR	Vice-président en charge des travaux d'électrification rurale et du contrôle de concession
Sébastien ROUCHON	Vice-président
Georges SAULLE	Vice-président en charge des finances et répartition des crédits
Marc RATEAU	Vice-président en charge de l'administration générale, fonctionnement, communication
Jean-Marie MOULIN	Vice-président
Emmanuel COMBE	Vice-président
Bernard ROUSSELY	Vice-président
Roger CHASSAGNARD	Vice-président
Ali YACINE	Vice-président
Franck MAGNAUD	Vice-président
Jean TRONCHE	Vice-président
Christian DERACHINOIS	Vice-président
Christian RIGAL	Vice-président
Marie-Claude CARLAT	Membre du bureau
Jean-Marc CHIRIER	Membre du bureau
Henri SOULIER	Membre du bureau
Jean DABERTRAND	Membre du bureau, représentant commune Argentat-sur-Dordogne
Christian MANIÈRE	Membre du bureau, représentant commune Brive, en charge de l'éclairage public
Jean-François BORDAS	Membre du bureau, représentant commune Objat
Gérard FAUGÈRES	Membre du bureau, représentant commune Tulle
François FILLATRE	Membre du bureau, représentant commune Uzerche

DATE DES RÉUNIONS

Le Comité Syndical :

- Le 03/02 : Présentation du DOB*
- Le 31/03 : Présentation du budget
- Le 30/06 : Présentation des Comptes Rendus d'Activités
- Le 08/12 : Comité syndical

Le Bureau Syndical :

- Les 25/01, 22/03, 20/06, 29/11

Les Commissions :

- Commission Administration générale, Fonctionnement, Communication : les 25/01, 14/04, 16/09
- Commission Eclairage Public : les 03/02, 07/04, 31/05, 07/11
- Commission Electrification Rurale : le 31/08
- Commission Finances : les 09/06, 13/12
- Commission d'Appel d'Offres : les 22/03, 21/04, 07/11, 07/12

*DOB : Débat d'Orientation Budgétaire



LES RESSOURCES HUMAINES

LA RÉPARTITION DES AGENTS

La FDEE 19 compte dans ses effectifs 9 agents au siège et 7 agents mis à disposition dans les communes ou communautés de communes (secrétaires de secteur d'énergie) :

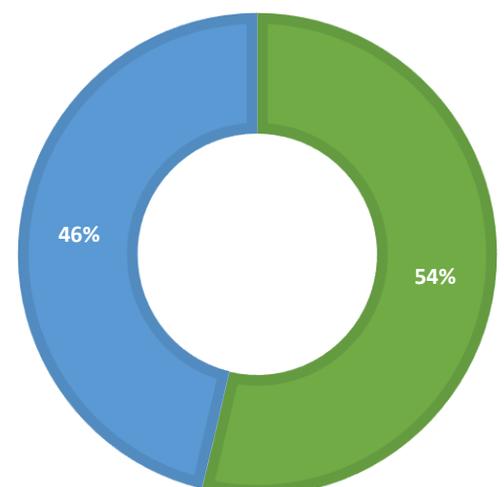
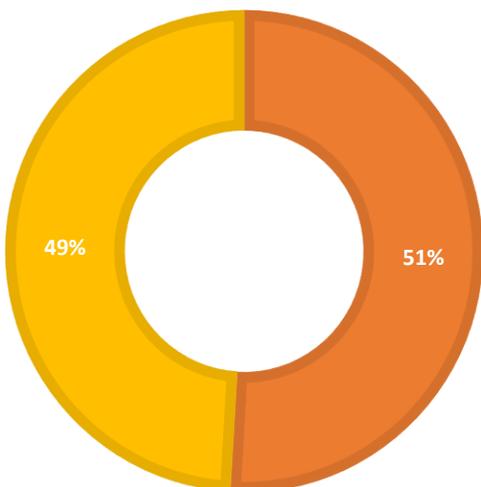


Moyens humains au siège					
4 femmes	5 hommes	8 titulaires 1 contractuel	2 catégorie A 3 catégorie B 4 catégorie C	4 filière administrative	5 filière technique
Moyens humains mis à disposition					
6 femmes (1,5 ETP*)	1 homme (0,3 ETP)	1,6 titulaire ETP 0,2 contractuel ETP	-	1,8 filière administrative ETP	-
Total					
5,5 ETP	5,3 ETP	10,8 ETP	-	5,8	5

*ETP : Equivalent Temps Plein

■ Femmes ■ Hommes

■ Filière administrative ■ Filière technique



Christian DUMOND
PRESIDENT

Laurent BARTHUEL
DIRECTEUR

05 87 09 05 80 - l.barthuel@fdee19.fr

Accueil
Communication

Camille CHIFFRAY
Chargée d'accueil et de communication
05 55 20 89 51 - c.chiffRAY@fdee19.fr

Administration
Finances FDEE

Annie FEUGEAS
Gestionnaire administration générale,
Finances - RH
05 87 09 05 59 - a.feugeas@fdee19.fr

Véronique BIGOURIE
Gestionnaire administration technique
Gestionnaire administration secteur
d'énergie La Roche-Canillac
05 55 21 36 16 - v.bigourie@fdee19.fr

Administration
Finances Secteurs
d'Énergie

Maryline JAUCENT
Gestionnaire administration secteurs
d'énergie Haute-Vézère, Larche,
Seilhac, Sainte-Féréole, Saint-Privat,
Tulle-Nord, Tulle-Sud
05 87 09 06 69 - m.jaucENT@fdee19.fr

**Secrétaires au sein des secteurs
d'énergie :**
Ayen : Karine DELGOULET
Beynat, Beaulieu, Meyssac : Marie-
Françoise VERGNE
Brive : Alain JUGIE
Egletons : Valérie ESCUDERO
Lubersac : Sandrine DUPUY
Orgnac : Céline BOMMÉ

Administration
Finances Secteur
d'Énergie - Urbanisme

Laurence RICHARD
Gestionnaire administration secteur
d'énergie Argentat - Suivi urbanisme
05 55 20 89 51 - l.richard@fdee19.fr

Electrification Rurale

Eric SIMON
Chargé d'affaires SIE Beaulieu
Marchés publics
05 55 21 36 14 - e.simon@fdee19.fr

Lucas MALBERNARD
Chargé d'affaires SIE Beynat
05 55 21 36 15 - l.malbernard@fdee19.fr

Eclairage Public
SIG

Thomas SIBERT
Eclairage public
Gestionnaire données patrimoniales
05 55 21 36 13 - t.sibert@fdee19.fr

Energie
Mobilité Durable

Sébastien CAIX
Gestionnaire groupement d'achat
d'énergie - Mobilité durable
05 55 20 89 51 - s.caix@fdee19.fr

Une équipe au service des collectivités du territoire !

LES FINANCES

UN BUDGET ENGAGÉ POUR L'INVESTISSEMENT, AVEC DES ÉVOLUTIONS À VENIR LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

Les Principales Ressources Financières de Fonctionnement et leur montant pour l'année 2022

● La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) 3,64 Millions d'Euros

Elle est perçue auprès des usagers sur leur consommation d'énergie électrique. Depuis la Loi NOME, elle s'appuie sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture. Ce produit constitue une ressource importante pour notre Fédération qu'il convient de suivre avec attention.

A compter de 2023, l'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE.

● Les Redevances de Concession 1,36 Millions d'Euros

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution de l'électricité et propriétaire des réseaux, la Fédération perçoit une redevance du concessionnaire Enedis, selon les dispositions du cahier des charges de concession signé en décembre 2021. Cette redevance est fractionnée en deux parties :

- Une partie dite « Fonctionnement » (R1) calculée en fonction du nombre d'habitants et de la longueur des réseaux affectée aux frais de gestion et de contrôle de la concession
- Une partie dite « Investissement » (R2) calculée sur la base des investissements réalisés par la Fédération affectée aux travaux sur les réseaux de distribution

● La Part Couverte par le Tarif (PCT) 0,61 Millions d'Euros

Elle couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Electricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Il s'agit donc, depuis 2010, d'une contribution d'ENEDIS au coût des raccordements lorsqu'ils sont réalisés sans financement du FACE. Le taux de cet apport est de 40 % (appelé coefficient de réfaction) du montant des études et des travaux.

● La Participation des Communes 0,76 Millions d'Euros

Depuis 1982, en raison de la baisse du taux de la TCCFE, une majorité des syndicats primaires d'électrification ont eu recours aux participations des communes. Pour la plupart, ces recettes ont perduré, elles ont permis de réaliser davantage de travaux et surtout de limiter le recours à l'emprunt. La FDEE 19, en 2012, a décidé de continuer à percevoir cette participation mais a souhaité harmoniser sa règle de calcul sur l'ensemble des secteurs d'électrification.

Actuellement, la contribution moyenne par habitant selon les secteurs d'énergie est de 5,57€.

Les Principales Ressources Financières d'Investissement et leur montant pour l'année 2022

● Les Dotations du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) 2,19 Millions d'Euros

Créé en 1936, ce fonds, financé par les distributeurs d'électricité en France instaure une péréquation entre les réseaux ruraux et urbains d'électricité, la proportion de branchements par mètre de réseau est beaucoup plus faible en rural qu'en urbain. Ce prélèvement est inclus dans le TURPE.

Ces aides sont ventilées, chaque année, entre les départements par Bercy, après avis du Conseil du FACE. Elles sont basées sur une évaluation globale des besoins de chaque département, liés à la qualité et à la continuité de fourniture d'électricité.

La particularité du Département de la Corrèze est la présence de deux AODE destinataires de ces aides, suivant le Décret du FACE, le Président du Département doit arbitrer la répartition de ces aides entre elles.

Ces dotations ont pour objet de financer, dans les communes rurales, les travaux selon un programme principal doté de 4 enveloppes dans la limite d'un plafond annuel :

- Enveloppe FACE AB, utilisée pour une partie aux travaux d'extension et pour une grande partie financière pour des travaux de renforcement des réseaux électriques
- Enveloppe FACE S, utilisée pour des travaux de sécurisation du réseau et de suppression de fils nus (vétusté)
- Enveloppe FACE C, utilisée pour l'enfouissement des réseaux électriques (raison esthétique, ...)

Ces aides permettent, pour chaque dossier, de financer 80 % du montant HT des travaux.

● L'article 8 du Cahier des Charges de Concession 0,27 Millions d'Euros

Il correspond à la participation annuelle d'Enedis aux travaux d'intégration des ouvrages dans l'environnement. Le concessionnaire participe à hauteur de 40 % du coût HT au financement des travaux de dissimulation de la Fédération, depuis 2022, une partie de cette subvention est allouée à l'éradication du réseau « fils nus » pour sécurisation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Dépenses
17 273 535 €

Fonctionnement
7 880 651 €

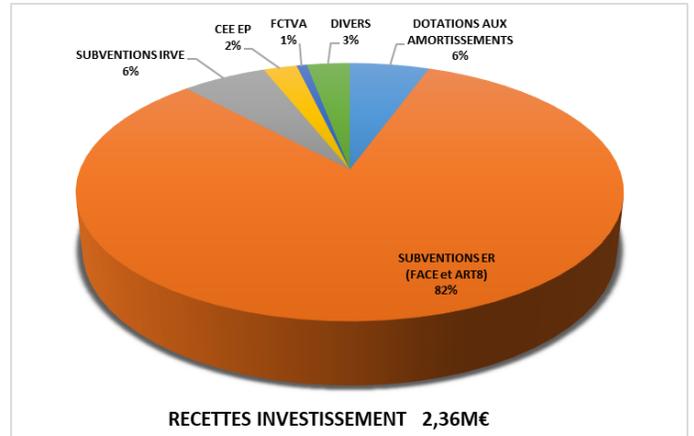
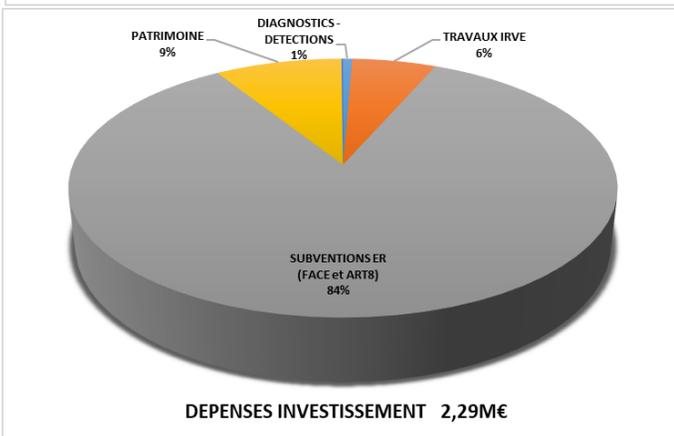
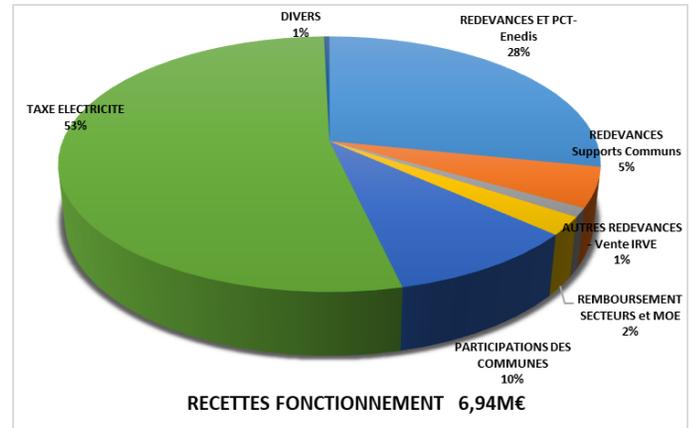
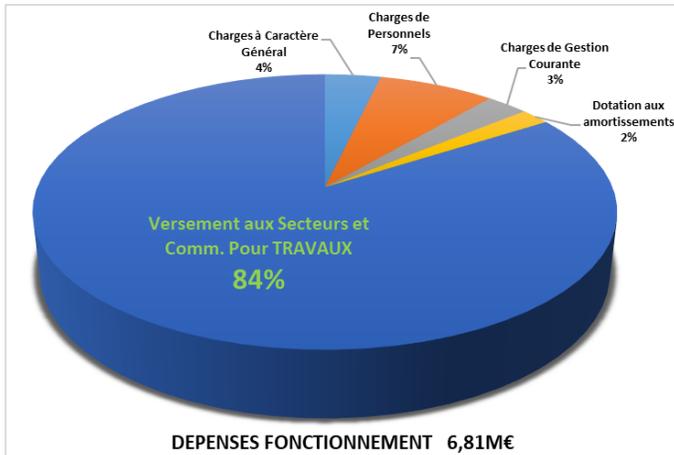
Investissement
9 392 884 €

Recettes
22 460 069 €

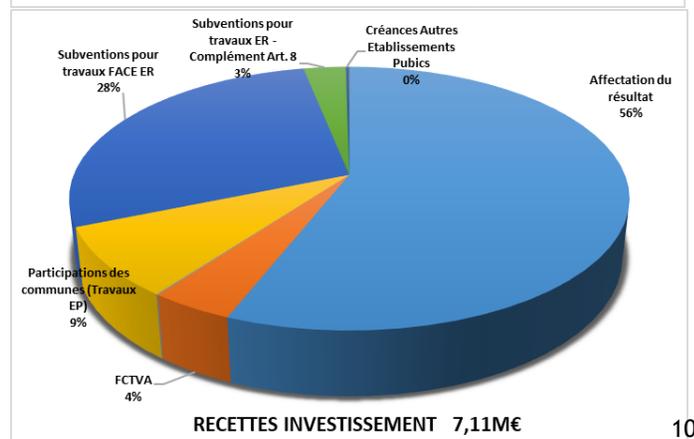
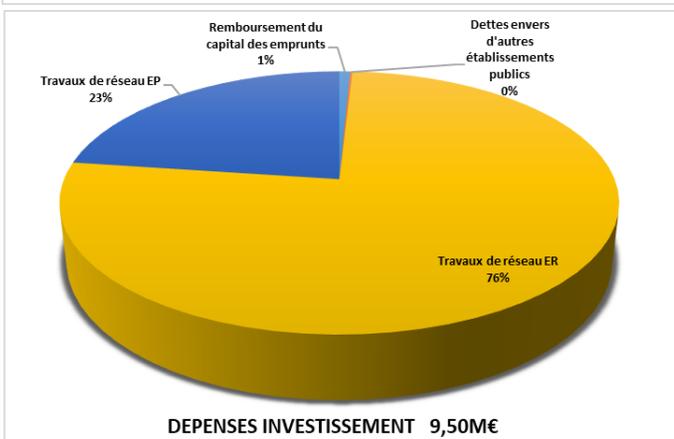
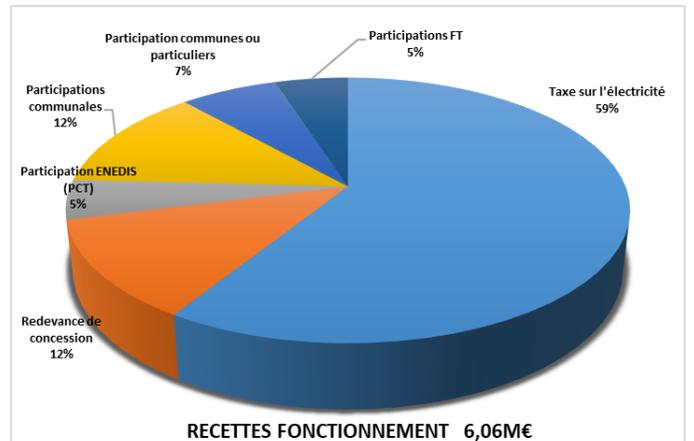
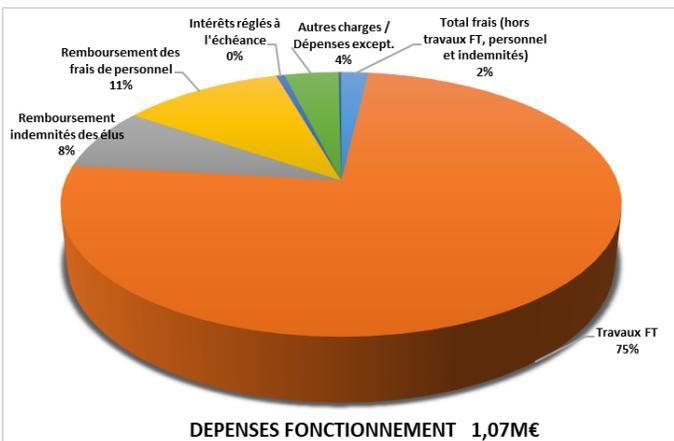
Fonctionnement
12 995 369 €

Investissement
9 464 700 €

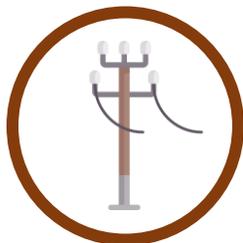
BUDGET PRINCIPAL 2022



BUDGETS ANNEXES 2022



NOS MISSIONS



Electrification Rurale

La FDEE 19 est propriétaire de l'ensemble du réseau électrique basse et moyenne tension. Elle adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, des renforcements, des dissimulations ou encore des sécurisations.

Il s'agit d'une compétence obligatoire et **214** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Eclairage Public

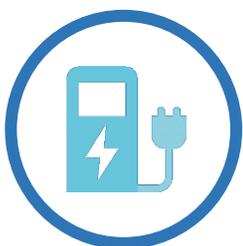
La FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement en éclairage public pour ses adhérents.

Il s'agit d'une compétence optionnelle et **199** communes ont transféré cette compétence au syndicat.



Système d'Information Géographique

La FDEE 19 est dotée d'une plateforme de cartographie, le « SIG 19 », qui est utilisée comme base de données pour les différentes installations d'éclairage public et d'électrification rurale comprenant les réseaux et le patrimoine.



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

La FDEE 19 exerce la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques, comprenant la fourniture, la mise en œuvre, l'énergie, l'exploitation et la maintenance.

144 communes ont transféré cette compétence optionnelle à la FDEE 19.



Groupement d'Achats d'Energies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergie comprenant 10 autres syndicats départementaux. Ce groupement permet de mutualiser les divers contrats des collectivités pour les énergies du gaz et de l'électricité afin d'obtenir les meilleures offres. **149** collectivités / établissements publics sont membres de ce groupement d'achat.

Mission annexe : Réseaux de Télécommunication

Sous couvert de l'article L2224-35 du CGCT, et pour certaines opérations d'effacement de réseaux en coordination avec l'électrification rurale, la FDEE 19 réalise des travaux de mise en souterrain des réseaux de télécommunication (cuivre et fibre).



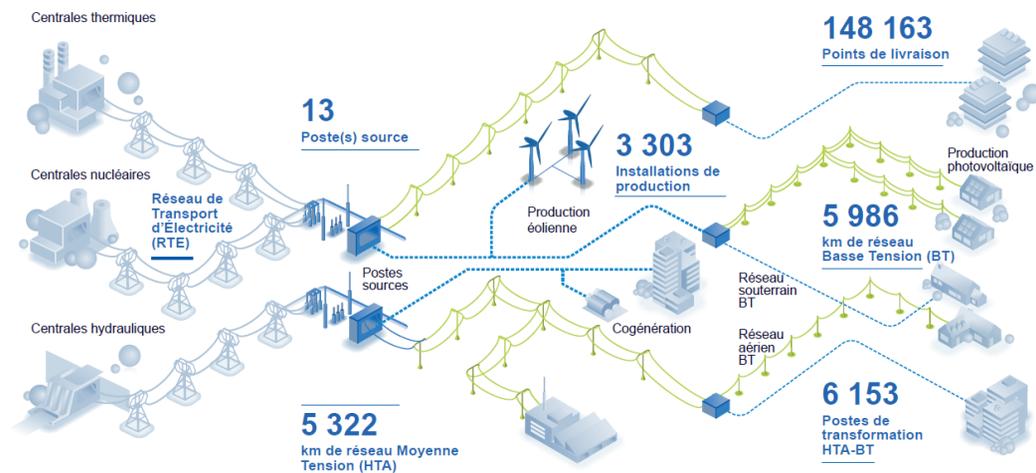
Electrification Rurale



Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité sur son territoire (réseaux moyenne et basse tension), la FDEE 19 est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour les communes adhérentes. En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité, la FDEE 19 assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un Contrat de Concession.

PATRIMOINE RÉSEAU

Le réseau public de distribution d'électricité *Source : CRAC 2022 Enedis*



Réseau moyenne tension (HTA)
Longueur : 5322 km (+26km soit + 0,52%)
Principalement renouveler par Enedis

Réseau basse tension (BT)
Longueur : 5986 km (+37km soit + 0,6%)
Principalement crée et renforcé par la FDEE 19

Postes de transformation HTA/BT
6153 postes, soit en moyenne :
- 24 usagers par poste
- 76m de réseau HTA ou BT par usager

Energie acheminée : 1 255 904 MWh soit une baisse /2021 de 5,07% - Nombre de clients : 148 163 soit une hausse /2021 de 0,65%

NOS MISSIONS : Améliorer, Renforcer, Sécuriser ...

Le Maire et/ou le délégué de la FDEE 19 a la capacité de signaler toute difficulté concernant les réseaux électriques de leur commune selon le maître d'ouvrage concerné, des travaux pourront être entrepris par Enedis et/ou la FDEE 19.

Renforcement

La FDEE 19 investit sur le réseau électrique afin de s'adapter à l'accroissement de la demande en électricité et résorber les variations de tension constatées par les usagers. Prise en charge de **100 %** de la majeure partie des affaires.

Sécurisation

Ces travaux sont destinés à supprimer progressivement les fils nus qui sont les plus exposés aux aléas climatiques et donc plus vulnérables. Ces réseaux aériens nus sont remplacés par des fils torsadés ou des réseaux souterrains. Prise en charge de **100 %**.

Enfouissement

Mise en souterrain des lignes électriques et autres réseaux existants (télécommunication, éclairage public, ...) pour répondre à deux préoccupations principales : limiter les risques de coupure liés aux intempéries et/ou embellir l'espace public en supprimant les supports disgracieux. Prise en charge de **100 %** pour les réseaux électriques et **50 %** pour le GC des réseaux de télécommunications.

Extension

La FDEE 19 gère les demandes d'extension pour le raccordement des particuliers, des professionnels ou des collectivités et leurs établissements publics. Elles peuvent concerner la création d'un nouveau réseau ou une prolongation du réseau existant. Prise en charge différente selon les cas : <http://www.fdee19.fr/fr/information/48003/financement-raccordements>



Afin d'éviter toutes urgences et oublis, il est fortement conseillé aux collectivités ou particuliers de déclarer le plus en amont possible leurs travaux et demande de raccordement via le formulaire suivant le lien : <http://www.fdee19.fr/fr/information/41662/instruction-cu-pc>

LES DÉROULÉS D'INTERVENTION : Généralités

- ⚡ Réception de la demande, définition du besoin, réunion de pré-piquetage sur site avec les acteurs concernés (Élus, Bureau d'Etudes, Enedis, Opérateurs Télécom, Syndicat des eaux, ...) afin de définir le tracé et soulever les contraintes possibles, études de l'affaire
- ⚡ Réunion éventuelle de coordination avec les différents concessionnaires
- ⚡ Intégration des plans si coordination
- ⚡ Demande des autorisations (passage, servitudes, ...) et communication de l'article R323-25 aux différents organismes concernés (Enedis, UDAP, Orange, CD19, Gestionnaire de voirie, Syndicat AEP, ...)
- ⚡ Réalisation des travaux
- ⚡ Mise en service en coordination avec Enedis, éventuellement intervention des opérateurs de télécommunication pour dépose de leur propre réseau
- ⚡ Réception des travaux et contrôle de conformité

2022 EN CHIFFRES (opérations facturées en cours de réalisation ou soldées)

RENFORCEMENT
141 opérations
1 392 000 €

EXTENSION
331 opérations
1 879 314 €

ENFOUISSEMENT
163 opérations
3 121 840 €

SÉCURISATION
104 opérations
852 858 €



CONTRÔLE DE CONCESSION

<p>Temps moyen de coupure</p> 	<p>Critère B : temps moyen d'interruption d'électricité subi par les clients raccordés en BT</p> <p>FDEE 19 en 2022 : 80,7 min Moyenne nationale : 64,1 min</p> <p>SATISFAISANT <i>Avec une nuance : Stabiliser la valeur dans le temps</i></p>	<p>Continuité de fourniture</p> 	<p>La tenue de tension se situe à 1,97 % alors que le décret impose 5 %</p> <p>CONFORME</p>	<p>Tenue de tension</p> 	<p>En 2022 : 0,56 % alors que le décret impose 3 %</p> <p>CONFORME</p>
---	--	--	--	--	---



Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tensions répétées, il est important d'en informer la FDEE 19. n'hésitez pas à nous contacter : 05 55 20 89 51 ou accueil@fdee19.fr



Interlocuteur : Eric SIMON
05 55 21 36 14
e.simon@fdee19.fr



Eclairage Public



La FDEE 19 œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergies avec des gains financiers non négligeables pour les communes dans le respect et la préservation de la biodiversité.

Ainsi, 199 communes sur 214 ont transféré à la FDEE 19 leur compétence éclairage public pour la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement (97 % des communes éligibles nous font confiance).



Le contexte de l'éclairage public a, depuis 2021, subi quelques mutations : l'intérêt suscité par la capacité de gains énergétique et économique ou encore l'impact négatif de l'éclairage artificiel notamment sur le vivant en général.

Dans son rapport public annuel 2021, la Cour des Comptes estime « *qu'en dépit de leurs initiatives, cette compétence des communes sur l'éclairage public est exercée de manière "trop dispersée et sans vision de long terme", aux dépens des enjeux économiques et environnementaux que cela représente* ». Pour la Cour des Comptes, il est essentiel d'optimiser la gestion de l'éclairage public et ainsi de lutter contre l'importante vétusté des luminaires.

Pour le territoire de la FDEE 19, avant 2022, plus de 40 % des luminaires étaient vétustes.

Plusieurs faits marquants ont obligé les élus à décider de solutions pour notamment limiter les conséquences de l'augmentation du MWh :

FAITS MARQUANTS

- Très forte demande en énergie du fait de la reprise post-Covid,
- Incertitudes de l'état des centrales nucléaires,
- Hausse des prix du gaz (menace d'embargo russe et invasion de l'Ukraine),
- Augmentation de la consommation en lien avec un climat rigoureux courant avril 2022

S
O
L
U
T
I
O
N
S

Pour les rénovations, nouvelle répartition financière :
35 % commune - 65 % FDEE 19

Auparavant 50 % commune - 50 % FDEE 19

Subvention du FACE* :
80 % des travaux HT sur la rénovation des armoires

**FACE : Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification*

Coupeure de nuit de l'éclairage public

Cette manipulation se fait au sein de l'armoire, en programmant l'horloge astronomique :



FACE - Sous-Programme Transition Energétique

En 2022, la FDEE 19 est lauréate d'un programme FACE pour un montant de 1,5 million d'euros de travaux pour la rénovation des armoires vétustes et la mise en œuvre d'horloges astronomiques. L'année 2022 fut consacrée aux différentes études de faisabilité de ces travaux pour les communes dites rurales. Les travaux seront effectués en 2023. Ce seront environ **600 armoires** qui seront concernées par cette dotation (subvention de 80% par armoire de commande). Le reste à charge des communes sera de 10% du montant des travaux HT (non compris la mise en conformité nécessaire des réseaux en aval de l'armoire).

En 2023, il ne devrait plus rester d'armoire dans un état vétuste. Nous avons également éliminé les commandes à forfait pour que les circuits à plus de 5 luminaires puissent être coupés. Ces opérations étant réalisées dans un souci de protection de la biodiversité et d'économies substantielles.

Le passage d'un éclairage permanent à une coupure de 23h à 6h génère une économie de 62 % de temps d'éclairage (donc de consommation).



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

29 230 points lumineux

1013 ont été rénovés en 2022, soit 3,47 % de rénovation

2 742 armoires de commande

143 ont été rénovées en 2022, soit 5,22 % de rénovation



CRTE : CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne, afin de promouvoir un aménagement durable de son territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale, s'est appuyée sur les connaissances de la FDEE 19 pour réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public, favorisant l'extinction une partie de la nuit.

Deux demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021 - CRTE, DSIL 2022 - CRTE ont été adressées aux services de la Préfecture. Lauréat de ces dotations, la FDEE 19 a pu :

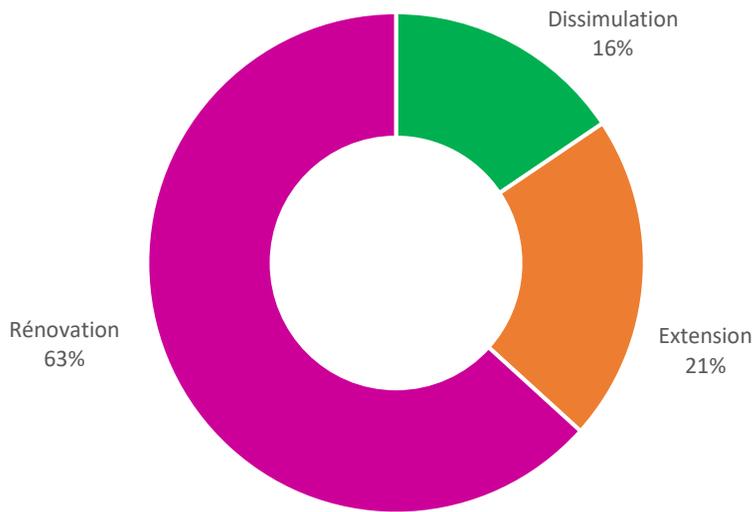
- dans un premier temps (2022), rénover et mettre en conformité 56 armoires de commande permettant aux communes de couper la nuit et ainsi réduire l'impact négatif de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et le ciel étoilé et faire, de surcroît, quelques économies d'énergie et rénover 98 luminaires passant ainsi d'une puissance moyenne de 120W à environ 60W (passage en source LED) ;
- dans un deuxième temps (2023), rénover 212 luminaires sur l'ensemble des communes.

En conclusion, ces deux opérations auront permis la rénovation et mise en sécurité de 60 % des armoires de commande et la réduction de plus de 17 % du nombre total de luminaires vétustes sur l'ensemble des communes de la communauté de communes de Xaintrie Val'Dordogne.



Phase CRTE	Rénovation Armoires	Rénovation Luminaires
CRTE 1	56	98
CRTE 2	0	212

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT



**109 opérations
d'éclairage public
2 169 469 € TTC**

Les travaux sont constitués majoritairement de rénovations. La FDEE 19 a souhaité valoriser les efforts sur les rénovations en réduisant la participation de la commune à hauteur de 35 % des travaux HT (50 % auparavant).

CAP SUR L'AVENIR

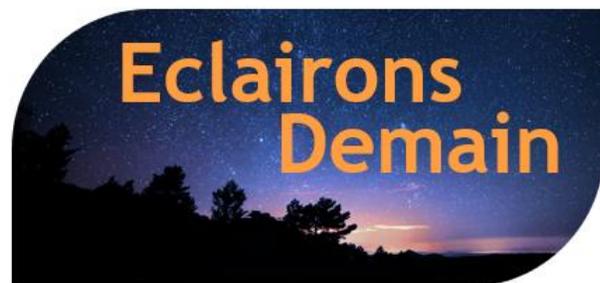
L'évolution de la répartition des types de sources est un indicateur de rénovation. En effet, depuis 2018, les rénovations se font exclusivement avec des luminaires LED (100% LED). Les avantages sont multiples, tels que des gains d'énergie importants, des frais de maintenance amoindris (moins d'éléments constituant les luminaires, des équipements plus robustes).

Répartition des types de sources depuis 2021



La part importante de la vétusté des luminaires (près de 40 % des luminaires (soit environ 12 500 luminaires en 2022)) et les urgences écologique, énergétique et financière ont engendré une réflexion pour répondre aux besoins des communes dans le but d'améliorer le service proposé par l'éclairage public.

Ainsi, la FDEE 19 a pour objectif de remplacer les 12 500 luminaires dans le cadre de l'opération « Eclairons Demain ».



Un prêt « intracting », un marché de fourniture va être établi pour rénover ces luminaires et ainsi permettre aux communes de bénéficier d'un prix au luminaire intéressant (achat de masse)



Une participation à hauteur de 35 % des travaux Hors Taxe sur ces rénovations



Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie



Une aide accordée par le Conseil Départemental de la Corrèze



La commune adhérente bénéficiera de baisses de charges importantes (bénéfice sur les gains d'énergie, pas de frais de maintenance sur les 5 premières années au minimum) ainsi qu'un échelonnement proposé des dépenses sur 8 ans, à partir de 2025.



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Systeme d'Information Géographique



La FDEE19 dispose d'un Systeme d'Information Géographique dénommé « SIG19 »
Il s'agit d'une plateforme cartographique disponible sur Internet, représentant les données patrimoniales des différentes compétences de la FDEE 19 (Eclairage public et électrification rurale entre autres).

HISTORIQUE DU SIG DE LA FDEE 19

Chaque commune adhérente à la compétence Eclairage Public a bénéficié d'un diagnostic de son patrimoine. Ainsi les armoires de commande, les points lumineux et les réseaux ont été répertoriés sur le terrain.

Suite de cet inventaire, en combinant les données géographiques et les données structurales de chaque équipement, un état des lieux a été élaboré en prenant en compte, notamment, l'état de chaque élément.

Une fois l'intégration des données dans notre système géographique réalisée, chaque commune a, aujourd'hui, la possibilité d'accéder aux cartographies thématiques de son patrimoine d'éclairage public mais également aux données d'électrification rurale.

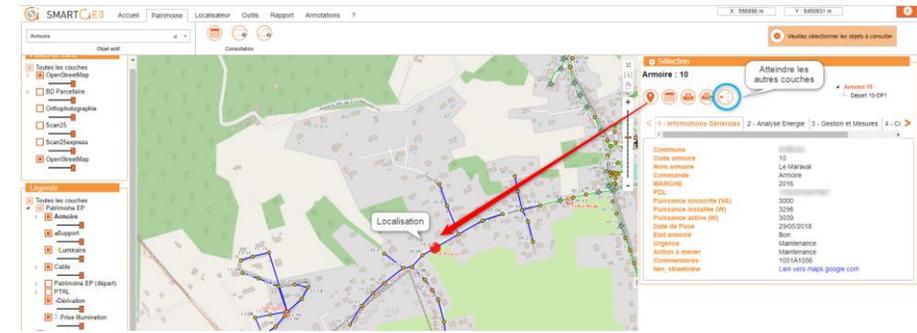
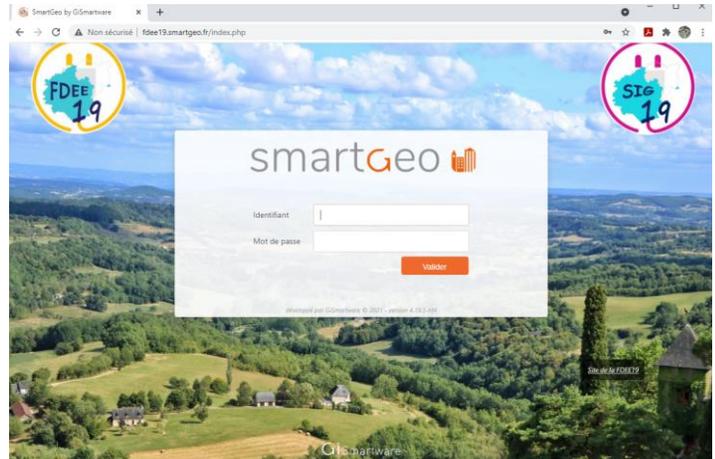
Dans un horizon relativement proche, le SIG19 permettra de simplifier les démarches en terme de maintenance des installations d'Eclairage Public.

En perpétuelle évolution, SIG19 est l'outil d'aide à la décision par excellence. Il permet l'interprétation des informations « terrain » et une vue précise sur le patrimoine communal.

« SIG19 » est accessible à toutes les communes

Au regard du nouvel intérêt porté par de nombreux élus des communes adhérentes sur leur patrimoine d'éclairage public, des présentations, avec le concours du SIG19, exposées par les techniciens de la FDEE 19, ont permis de les sensibiliser sur 3 thématiques :

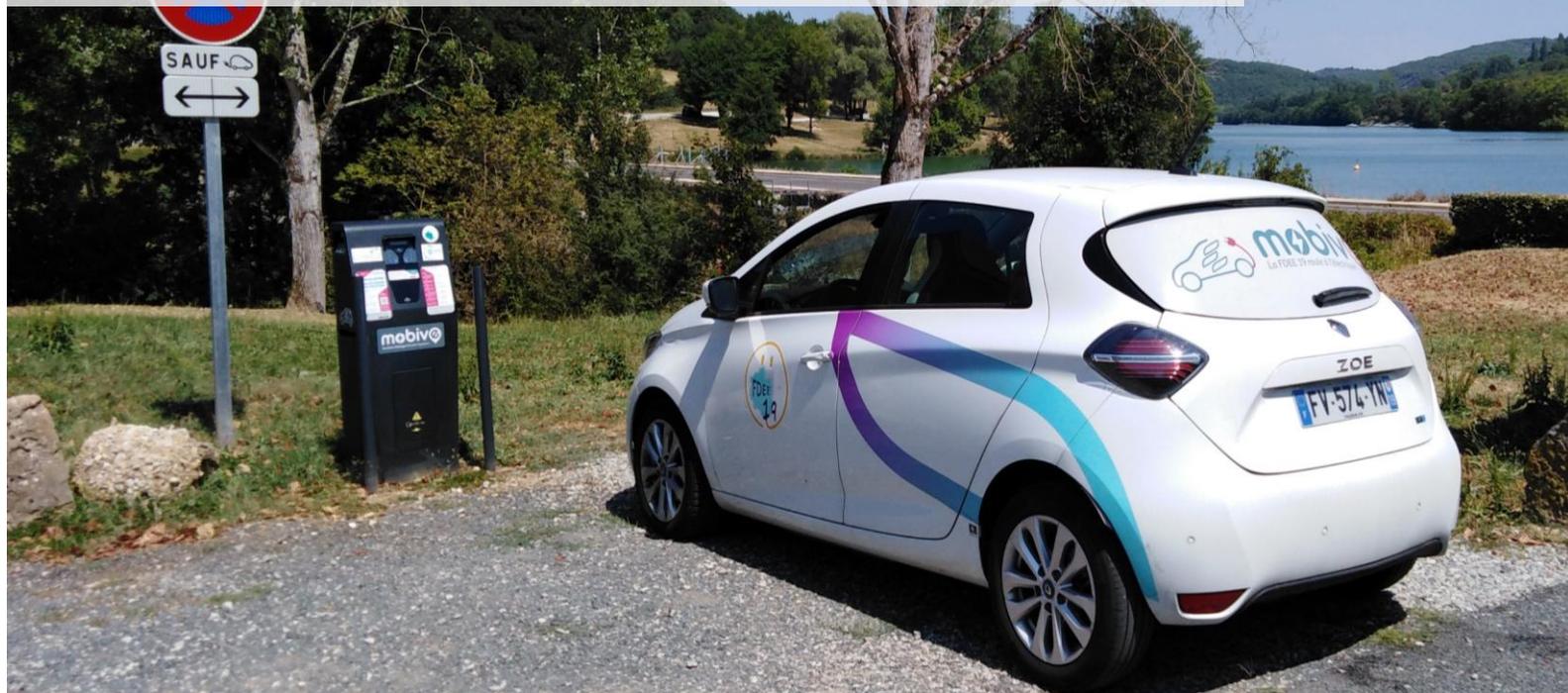
- **Les technologies en éclairage public : l'ambition de mieux éclairer**
- **L'impact sur la biodiversité**
- **Les économies engendrées**



Interlocuteur : Thomas SIBERT
05 55 21 36 13 - 06 44 28 60 47
t.sibert@fdee19.fr



Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques



Depuis plusieurs années, la FDEE 19 contribue au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en maillant son territoire.

CHIFFRES CLÉS POUR LA FDEE 19 EN 2022

41

bornes en service



35 bornes normales (≤ 22 KVA)



6 bornes rapides (50 KVA)

6,36 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne normale

7 634

sessions de recharge effectuées en 2022

142

MWh d'énergie consommée

6,68 €

Coût moyen d'une session de recharge sur une borne rapide

103

TeqCO₂ économisées

55 188 €

de recettes

LA FDEE 19 ASSOCIÉE AU RÉSEAU MOBIVE

Mobive a été créé en 2016 par les syndicats départementaux d'énergie de Nouvelle-Aquitaine visant à développer un réseau d'infrastructures de recharge.

Toutes les fonctionnalités sont disponibles sur l'application téléphone mobile (abonnement, localisation de borne, paiement des recharges, etc.)

www.mobive.fr



Téléchargez gratuitement l'application Mobive et localisez toutes les bornes de recharge accessibles du réseau !

Download the Mobive app for free and locate all accessible charging stations on the network !



mobive
Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine



Près de 900 bornes



Près de 9500 abonées



Réseau interopérable ouvert aux abonnés d'autres opérateurs



Près de 1600 points de charge



Réseau accessible 24h/24 et 7j/7 quel que soit le véhicule



11 parcs de bornes de recharge sur la Nouvelle-Aquitaine

UN RÉSEAU QUI S'ÉTOFFE



CORREZE
tourisme

- Plus Beaux Villages de France
 - Nature
 - Barrages
 - Point de Vue
 - Rivières
 - Lacs
- Localisation des Bornes en 2022
- Rapide - Intallée
 - Rapide - A venir
 - Normale - Intallée
 - Normale - A venir

0 5 10 km

Réalisation : TS - FDEE19 - septembre 2022



LA BORNE NORMALE

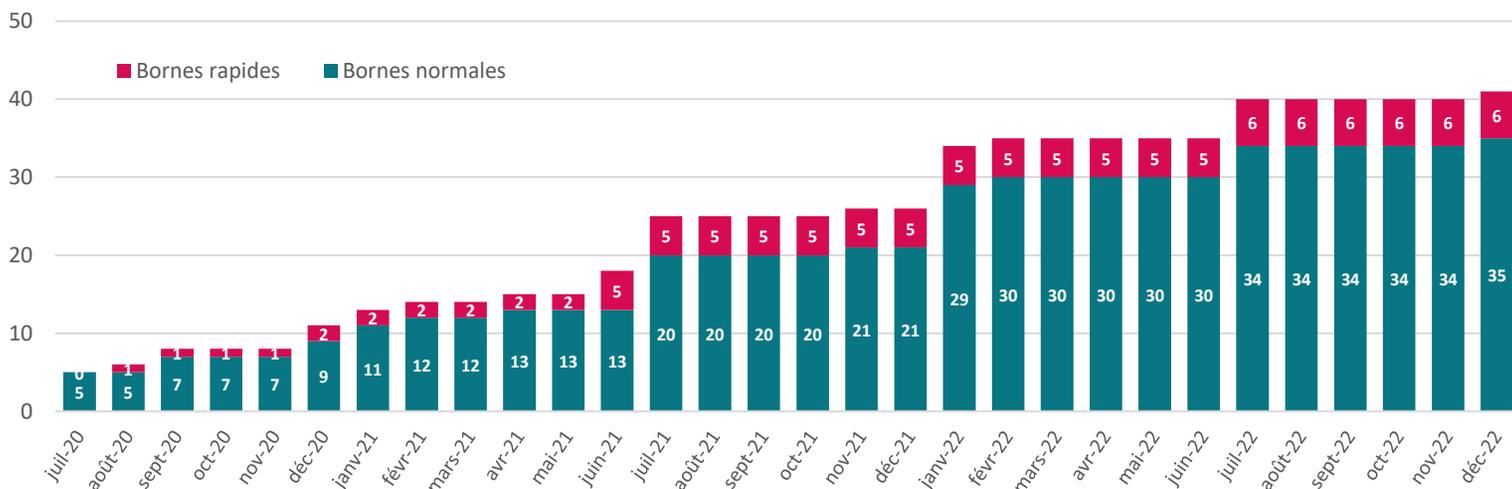
- Délivre une puissance pouvant aller jusqu'à 22kVA (en fonction du véhicule)
- Dispose de socles de prise de type 2 et de socles de prise de courant de type E (domestique)
- Durée de recharge : 2h en moyenne



LA BORNE RAPIDE

- Délivre une puissance supérieure à 22kVA
- Dispose d'un connecteur de type 2, d'un connecteur Combo et d'un connecteur Chademo
- Durée de recharge : 30min en moyenne

Evolution du nombre de bornes en service par type

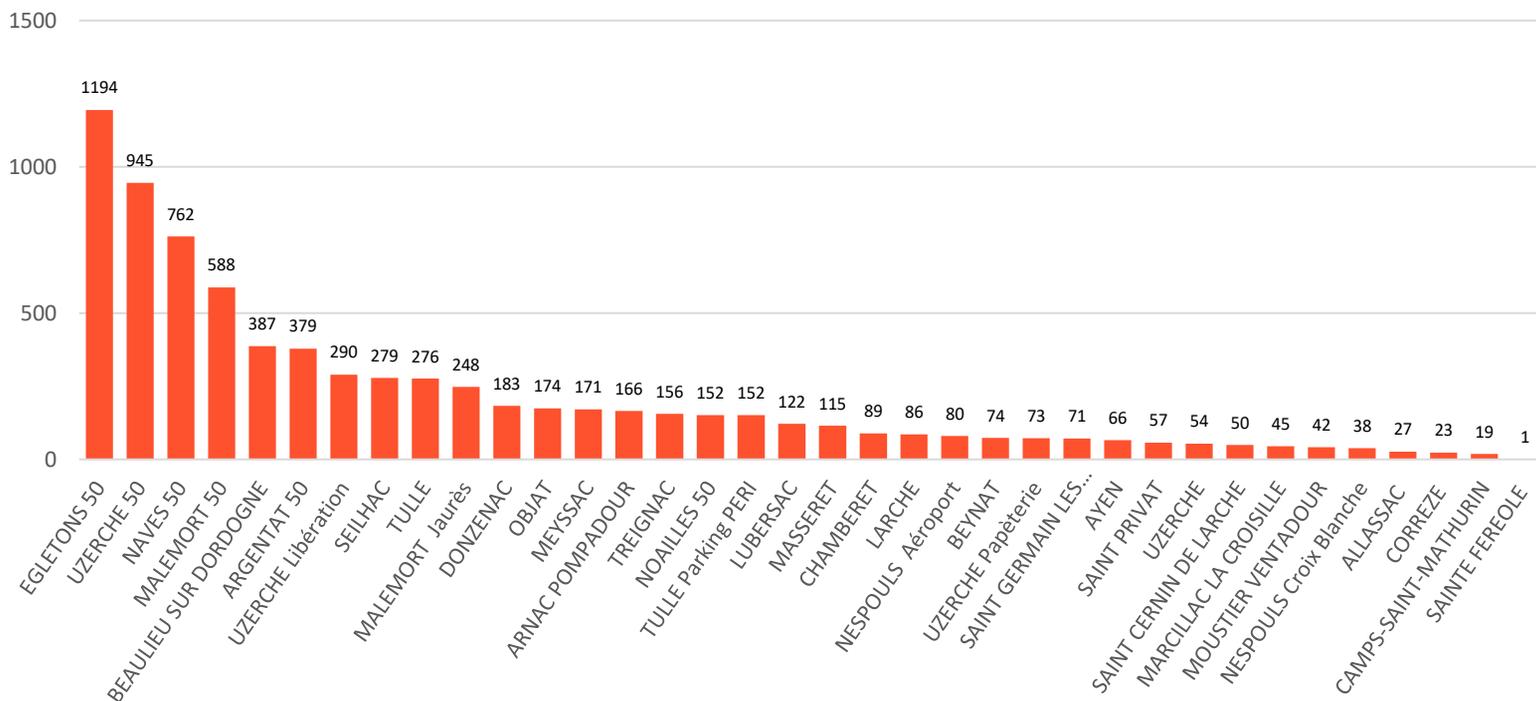


ZOOM SUR L'UTILISATION DES BORNES

Données dynamiques des bornes depuis leur mise en service jusqu'au 31 décembre 2022

Type de bornes	Ville	Adresse	Date de mise en service	Taux de disponibilité (%)	Taux de hors connexion (%)	Taux de défaut (%)	Taux d'occupation (%)	Nombre de sessions initiées	Nombre de sessions réussies	Consommation moyenne par session (kWh)	Durée moyenne par session
Rapides	ARGENTAT	7 AVENUE VICTOR HUGO	01/08/2020	98,32	0,42	1,25	4,35	1212	696	22,0	01:02:08
	EGLETONS	47 AVENUE CHARLES DE GAULLE	14/12/2020	96,57	1,75	1,68	6,66	3380	2100	24,0	00:46:46
	MALEMORT	RD 1089	21/06/2021	94,40	5,60	0,00	5,25	1084	820	17,7	00:37:57
	NAVES	6 RUE GUSTAVE VIDALIN	21/06/2021	75,44	23,20	1,36	3,01	1643	1075	19,9	00:40:23
	NOAILLES	PLACE CHARLES DE GAULLE	04/07/2022	88,76	8,14	3,10	4,70	232	152	19,5	00:38:04
Normales	UZERCHE	CHEMIN DES LEZES	10/06/2021	83,47	15,89	0,63	3,09	2003	1470	14,1	00:37:07
	ALLASSAC	PLACE ALLEGRE	06/07/2022	85,39	11,23	3,38	0,42	31	27	9,5	01:19:05
	ARNAC POMPADOUR	ALLEE DES MARRONNIERS	28/07/2021	94,19	5,81	0,00	3,39	256	211	14,5	02:10:50
	AYEN	19 ROUTE DU SOULET	01/02/2020	98,27	1,73	0,00	1,33	128	113	19,5	02:34:03
	BEAULIEU SUR DORDOGNE	PLACE DU CHAMP DE MARS	01/07/2019	97,29	1,82	0,89	8,25	897	812	17,9	01:58:45
	BEYNAT	2 PLACE DU 8 MAI 1945	01/04/2021	79,65	20,35	0,00	1,51	115	88	16,7	01:50:37
	CAMPS SAINT MATHURIN LEOBAZEL	D13	30/07/2021	78,16	21,81	0,03	0,08	34	21	15,0	01:31:44
	CHAMBERET	10 ROUTE DES MONEDIERES	14/12/2020	99,35	0,65	0,00	1,55	153	114	18,6	01:44:40
	CORREZE	MAISON MEDICALE	05/07/2022	60,60	39,12	0,29	0,59	33	23	20,0	02:14:57
	DONZENAC	AVENUE JEAN CHICOU	19/07/2021	72,91	27,09	0,00	6,75	380	202	19,1	03:51:52
	LARCHE	3 PLACE DU DOCTEUR RENÉ JAUBERTIE	04/01/2021	93,16	6,78	0,06	1,91	165	140	16,0	01:56:20
	LUBERSAC	AVENUE DU CHATEAU	02/09/2020	87,57	12,43	0,00	3,28	286	240	21,8	03:33:25
	MALEMORT	11B RUE JEAN JAURÈS	27/01/2021	78,93	18,98	2,08	5,54	436	376	20,4	01:47:03
	MARCILLAC LA CROISILLE	PLACE DOCTEUR RAOUL PEUCH	14/12/2020	98,86	1,14	0,00	1,36	136	106	17,1	02:17:12
	MASSERET	PLACE MARCEL CHAMPEIX	05/07/2022	93,59	6,11	0,30	4,69	131	115	17,3	01:38:10
	MEYSSAC	514 BOULEVARD DU QUERCY	02/09/2020	95,27	4,73	0,00	2,36	262	230	19,0	02:24:02
	MOUSTIER VENTADOUR	LA CHANSELVE	28/07/2021	92,70	7,30	0,00	3,45	70	48	13,4	01:31:35
	NESPOULS	LA CROIX BLANCHE	26/07/2022	88,98	10,02	1,00	0,55	46	38	13,6	01:06:25
	NESPOULS	AEROPORT	01/02/2020	99,40	0,60	0,00	4,33	155	133	15,0	05:42:19
	OBJAT	PLACE CHARLES DE GAULLE	10/07/2020	98,48	1,52	0,00	1,27	273	240	14,1	01:42:24
	SAINT CERNIN DE LARCHE	D59	05/11/2021	81,97	18,03	0,00	0,34	82	50	15,3	01:18:42
	SAINT GERMAIN LES VERGNES	LE BOURG	19/07/2021	82,08	16,83	1,09	0,71	111	87	17,9	01:43:08
	SAINT PRIVAT	LE BOURG	28/07/2021	83,20	15,83	0,97	1,09	97	67	16,6	01:41:11
	SAINTE FEREOLE	AVENUE DE LA REPUBLIQUE	22/11/2022	67,07	32,20	0,73	0,02	7	1	0,7	00:06:31
	SEILHAC	1 PLACE DE L HORLOGE	24/02/2021	89,24	10,76	0,00	2,70	426	350	13,8	01:14:21
	TREIGNAC	PLACE DES PENITENTS	01/07/2020	96,86	3,14	0,00	1,19	350	235	20,5	02:24:36
	TULLE	AVENUE LUCIEN SAMPEIX	21/07/2021	84,42	15,58	0,00	3,70	368	312	15,4	02:20:53
	TULLE	17 QUAI GABRIEL PERI	13/01/2021	70,53	29,47	0,00	3,50	266	152	16,3	02:41:03
	UZERCHE	ALLEE DE LA PAPERIE	10/02/2022	48,77	15,74	35,49	0,85	149	73	14,0	01:51:33
	UZERCHE	AVENUE DE LA GARE	08/02/2022	69,94	29,59	0,47	1,57	77	54	11,9	01:05:39
	UZERCHE	PLACE DE LA LIBERATION	10/02/2022	89,04	10,29	0,67	7,15	349	290	21,4	03:39:00

Nombre de sessions réussies par station (2022)

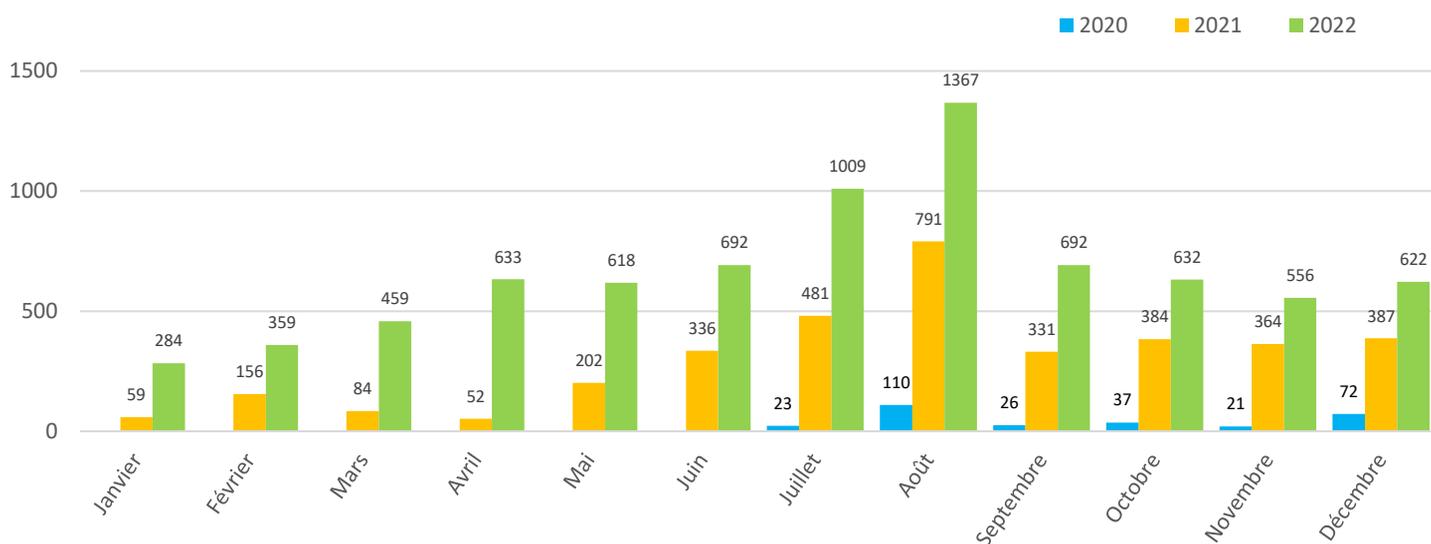


Les bornes rapides (50 kVA) sont globalement les plus utilisées.

Elles sont situées à proximité d'axes de circulation fréquentés et dédiés à l'itinérance. Peu de bornes remplissent cette fonction en Corrèze.

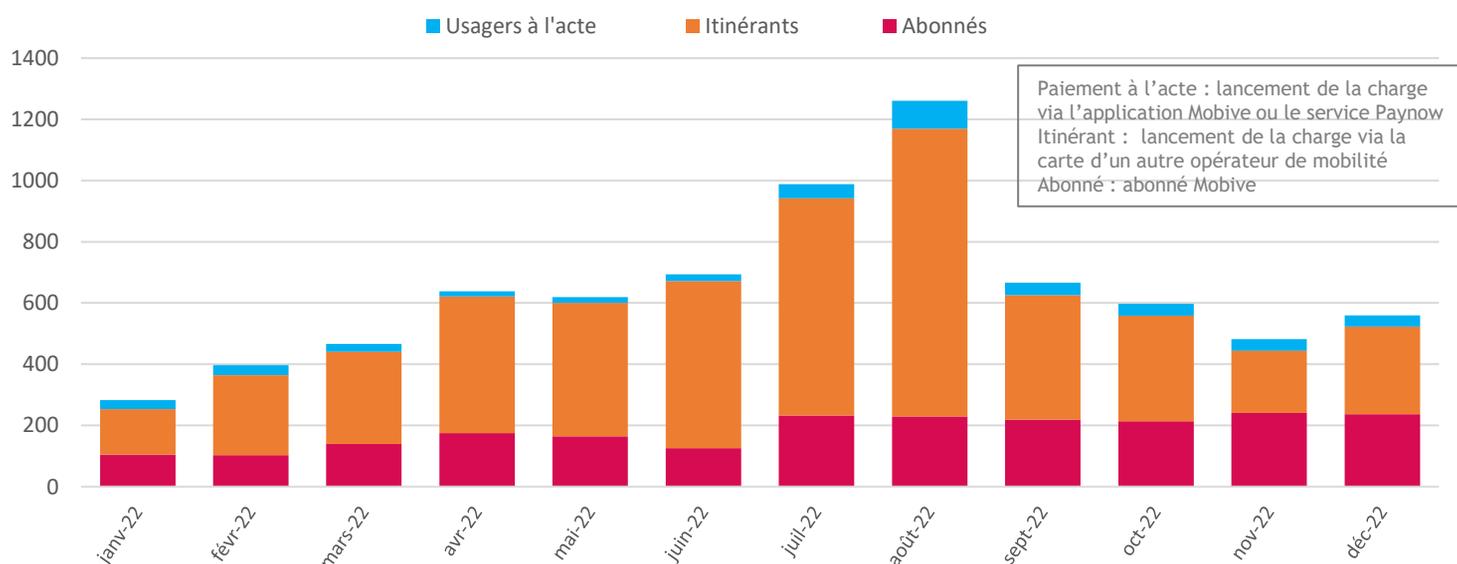


Evolution du nombre de charges



Le nombre de charges a augmenté de près de 58 % entre 2021 et 2022, passant de 4880 à 7634. Le profil d'utilisation reste quant à lui identique avec des « pics » d'utilisation observés en saison estivale en lien avec la stratégie initiale de déploiement, axée sur les lieux touristiques.

Evolution mensuelle des sessions par types d'utilisateurs



Si le nombre de charges initiées par des abonnés Mobive varie peu selon la période de l'année, celles effectuées par des usages en itinérance augmentent significativement en période estivale.

COÛTS D'EXPLOITATION

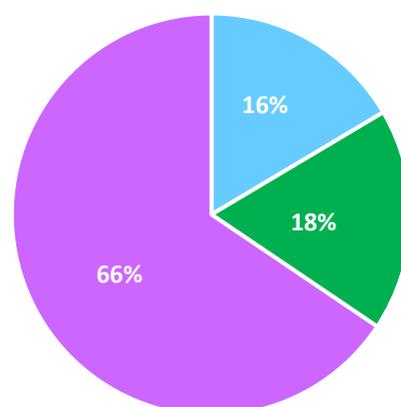
RECETTES : 55 188 €

DÉPENSES : 106 700 €



Malgré une fréquentation des bornes plus importante, les recettes d'exploitation couvrent à peine 52 % des frais principalement en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie.

Répartition des frais 2022



■ Supervision ■ Maintenance ■ Energie

LE SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE) DE LA CORRÈZE VALIDÉ

UN OUTIL OFFICIEL DE PLANIFICATION D'INSTALLATION POUR LES IRVE

Prévu dans le cadre de l'article 68 de la loi d'orientation des mobilités, le SDIRVE est un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public.

En Corrèze, la FDEE 19 et le Syndicat de la Diège se sont associés afin d'élaborer ce schéma, départementaliser le déploiement, et le rendre plus constructif et adapté aux nouveaux modes de transport électromobile durable.

Pour ce faire, un Comité de Pilotage a été mis en place. Celui-ci été composé de la Direction Départementale des Territoires (DDT), le Conseil Départemental de la Corrèze, le Syndicat de la Diège et la FDEE 19.



A SUIVRE EN 2023...

• Evolution des tarifs Mobive :

Pour information, les tarifs Mobive vont évoluer au 2ème semestre 2023 pour simplifier la grille tarifaire et pour s'adapter de nouveau à l'augmentation des coûts de l'énergie.

• Le déploiement se poursuit :

7 nouvelles bornes prévues dans le SDIRVE en services depuis le début de l'année 2023 (Turenne, Sarran, Clergoux, Gimel-les-Cascades, Donzenac (*Pans de Travassac*), Ussac et Aubazine).

• Les bornes de recharge de Brive intègrent le réseau Mobive au 1er février 2023 :

A la suite d'une délibération du conseil municipal du 9 novembre 2022, la ville de Brive a acté le transfert de la compétence "IRVE" à la FDEE 19 pour le 1er janvier 2023.

Les 6 bornes déjà installées ont été remplacées afin de pouvoir intégrer le réseau Mobive.

11 bornes supplémentaires seront installées afin de suivre l'évolution croissante des besoins en recharge de véhicules électriques sur la commune.

• Une expérimentation d'autopartage à l'aéroport de Brive - Vallée de la Dordogne :

L'aéroport de Brive - Vallée de la Dordogne et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive ont souhaité s'appuyer sur la FDEE 19 pour l'exploitation de la borne dédiée au service d'autopartage de véhicules électriques sur le parking de l'aéroport (2 véhicules disponibles). Une seconde borne, implantée à proximité immédiate de la borne Mobive, est donc actuellement gérée par la FDEE 19 sur le parking de l'aéroport dans le cadre de cette expérimentation.

Aéroport de Brive - Vallée de la Dordogne



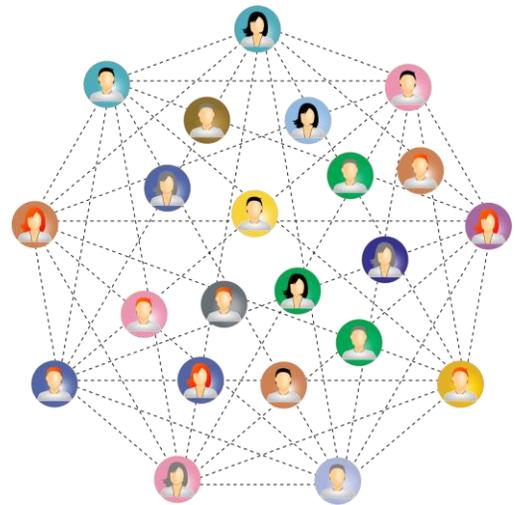
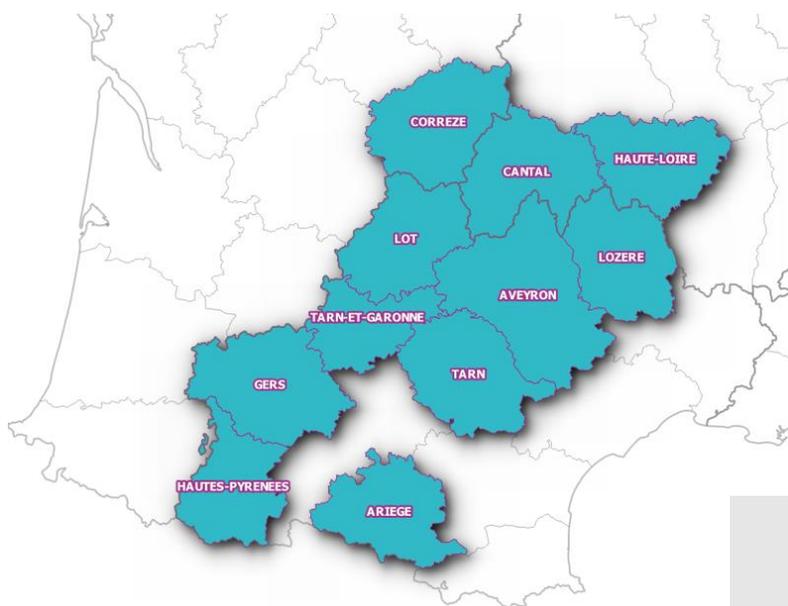
Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr



Groupement d'Achats d'Énergies

La FDEE 19 est membre pilote d'un groupement d'achats d'énergies, électricité et gaz, avec 10 autres syndicats d'énergies départementaux.

DÉPARTEMENTS PILOTES DU GROUPEMENT



LES CHIFFRES 2022

La fin d'année 2021 a été marquée par une hausse spectaculaire du prix des énergies s'expliquant principalement par la relance économique faisant suite aux confinements successifs. Ceci a entraîné mécaniquement des hausses significatives sur les coûts de l'électricité et du gaz.

Face à la flambée des prix en électricité, les pouvoirs publics ont pris plusieurs mesures pour l'année 2022 :

- L'abaissement de la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), composante de la facture d'électricité, de 22,5€/MWh à 1 €/MWh.
- 20 TWh additionnel pour le mécanisme d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH), ARENH représentant une part non négligeable des achats de notre groupement.



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	149	2 400
Nombre de PDL	3 225	42 880
Consommation	39 GWh	620 GWh
Montant facturés	7,2 millions d'€	109,2 millions d'€
Augmentation moyenne 2021/2022	+ 36 %	+ 40 %



	GAE FDEE 19	GAE GLOBAL
Nombre de membres	15	315
Nombre de PCE	96	2 110
Consommation	13 GWh	190 GWh
Montant facturés	1,3 millions d'€	21,6 millions d'€
Augmentation moyenne 2021/2022	+ 105 %	+ 103 %

OUTIL D'EFFICACITE ÉNERGETIQUE

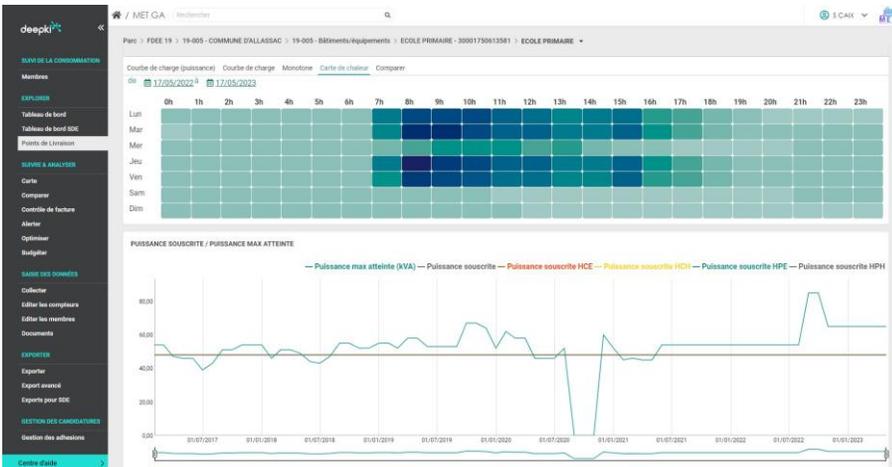
Uniquement pour les membres du groupement

Retrouvez toutes les informations concernant votre collectivité sur l'outil d'efficacité énergétique MET-DEEPIK disponible gratuitement.



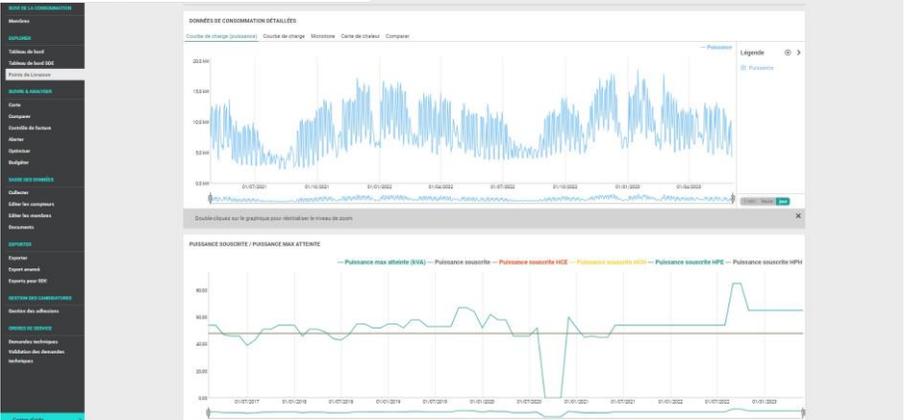
Tableau de bord général

Consommations mensuelles



Carte de chaleur

Courbe des puissances atteintes

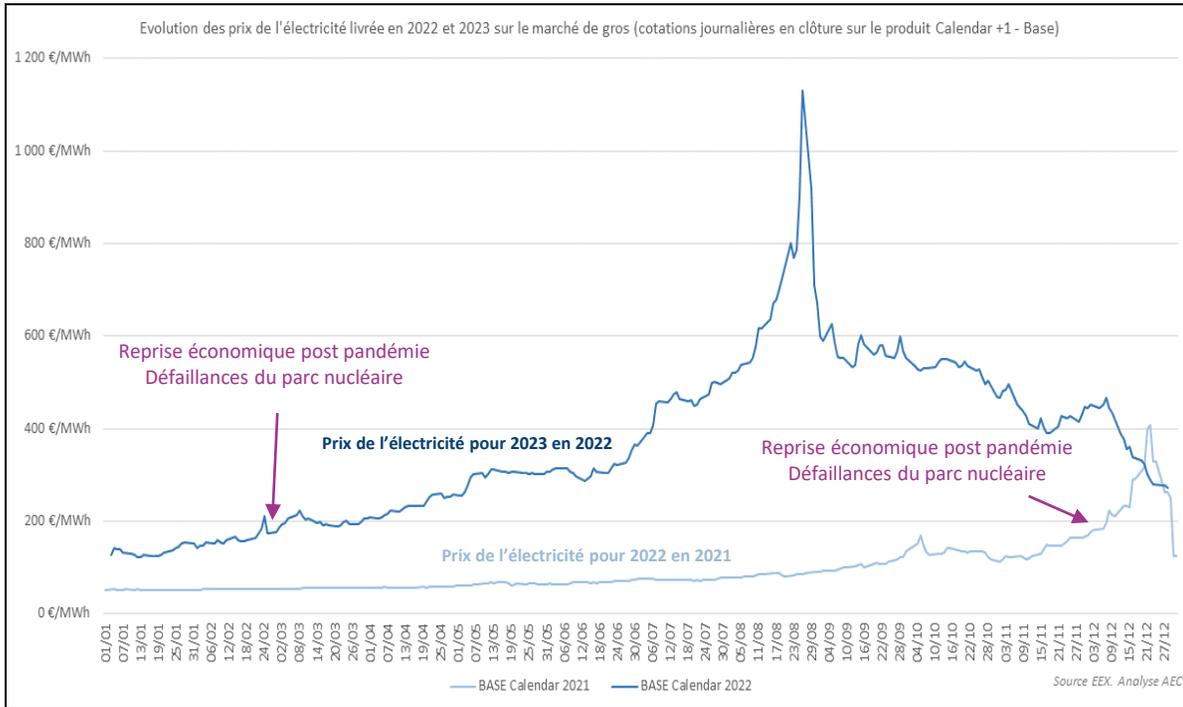


QUELLE ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉNERGIE EN 2023 ?

Afin de provisionner la fourniture d'électricité et de gaz en 2023, le groupement de commande a utilisé la méthode d'achats fragmentés par prises de position dite « achats clics ». Cette stratégie a permis au groupement de fractionner les achats afin de trouver des opportunités lorsque les prix du marché étaient à la baisse. Ce travail a nécessité une veille quasi constante de l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes tout au long de l'année 2022.

Les prix associés à la fourniture d'électricité

L'année 2022 a été marquée par une augmentation du prix de l'électricité sans précédent (bien plus importante qu'en 2021). Bien que le marché de gros de l'électricité se soit retourné après l'atteinte d'un record à 1130€/MWh, le cours est resté très au-dessus des valeurs historiques. Dans ce contexte, le groupement d'achat n'a pas pu éviter une nouvelle hausse des prix unitaires pour ses membres pour l'année 2023.



Le marché de gros de l'électricité désigne le marché sur lequel l'électricité est négociée avant d'être livrée aux clients finaux. On retrouve sur ce marché plusieurs types de produits en fonction de la période pour laquelle on souhaite acheter de l'électricité (année N+1, N+2... électricité en base ou en pointe). Les produits Calendar +1 correspondent aux achats d'électricité pour l'année suivante.

Néanmoins, malgré un prix moyen de l'électricité quatre fois supérieur à celui de 2022, la hausse pour 2023 sera contenue à environ 40-45 % en moyenne sur l'ensemble de groupement.



Les bordereaux des prix unitaires ne tiennent pas compte des différents dispositifs de soutien

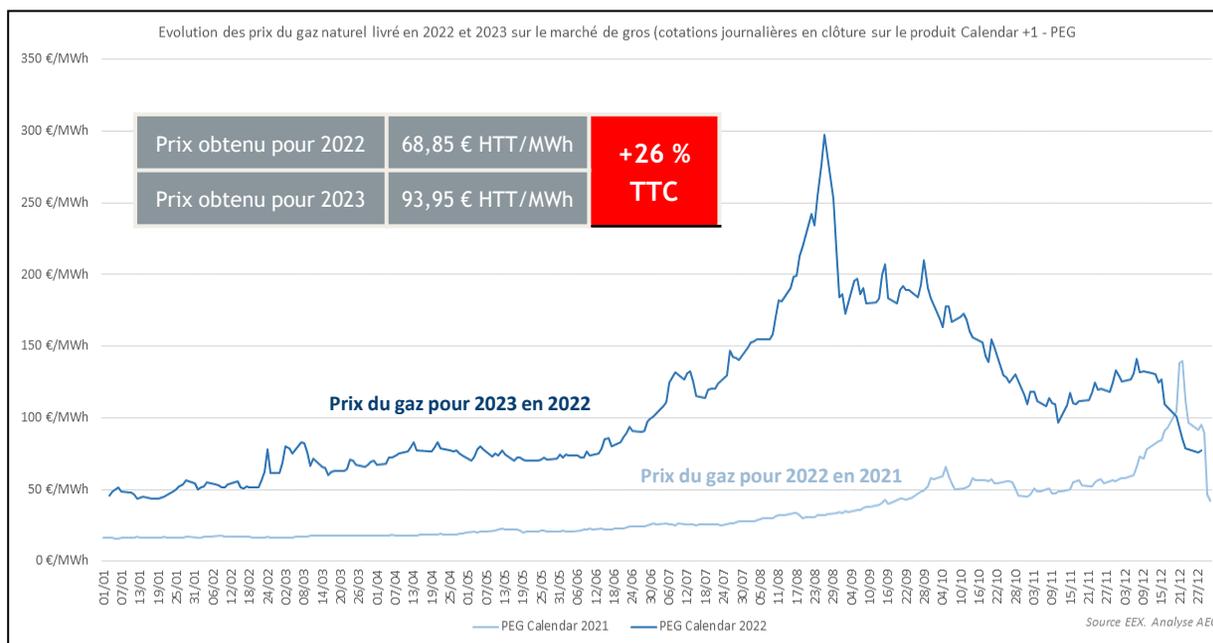
Prix unitaires de fournitures (€HTT/MWh)	Base	HP	HC	Pointe	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
C5 Bâtiments/équipements	251,41	250,59	166,70	-	342,37	305,52	161,56	23,07
C5 Eclairage public	109,69	-	-	-	-	-	-	-
C4	-	-	-	-	352,16	313,35	164,43	34,32
C3	-	-	-	369,79	347,03	306,57	171,40	31,69
C2	-	-	-	364,06	340,63	301,98	161,02	14,71
C1	-	-	-	407,28	383,17	343,58	204,94	57,76

Evolutions à prévoir pour l'année 2023 en fonction du marché auquel le membre est rattaché en 2022 (avant aides de l'Etat) :

Segments tarifaires	Evolution pour les membres de ...	L'AC2021ACHAMETE	L'AC2020ACHAMETE
C5 Bâtiments et équipements		+ 47 % TTC	+ 108 % TTC
C5 Eclairage public		- 2 % TTC	+ 21 % TTC
C4		47 % TTC	+ 108 % TTC
C1/C2/C3		50 % TTC	+ 118 % TTC

Les prix associés à la fourniture de gaz

Encore plus dépendant du contexte international, le prix du gaz sur les marchés a lui aussi atteint des sommets en 2022 avec un pic à près de 300€ du MWh en août. Ici encore, la stratégie d'achat du groupement a permis de juguler la hausse à + 26% TTC.



Terme fixe annuel applicable au point de livraison relevant des segments tarifaires de distribution (€HTT/an)	T1/T2	30,00
	T3/T4	166,00
Prix unitaire de fourniture du gaz naturel (€HTT/MWh)		93,95
Prix unitaire associé aux garanties d'origine (€HTT/MWh)		12,50
Prix unitaire associé aux obligations d'économies d'énergie (€HTT/MWh)		5,72

QUELLE AIDES EN 2023 ?

L'État tente une nouvelle fois d'endiguer les effets d'un marché devenu imprévisible en prolongeant certains dispositifs et en en créant des nouveaux :

Bouclier tarifaire non membres



Pour qui ?	Structures dont les effectifs sont inférieurs à 10 ETP et dont le budget n'excède pas 2 millions d'euros et qui n'ont pas souscrit d'offre de marché (donc éligible aux TRV)
Principe ?	Augmentation gelée à 15%

Bouclier tarifaire membres



Pour qui ?	Structures éligibles aux TRV appartenant au groupement d'achat
Principe ?	Décote sur le prix unitaire de fourniture HT des sites C5 équivalente à l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé à 15 %

Amortisseur électricité



Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> Les collectivités territoriales et leurs groupements Les entreprises de moins de 250 salariés dont le CA n'excède pas 50 millions d'euros
Principe ?	Application d'un prix moyen annuel (hors acheminement et hors taxes) de 180 €/MWh sur 50 % de la consommation totale

Un bouclier « collectif » sur les factures d'électricité et de gaz



Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> L'habitat collectif Les Etablissements et les services qui accueillent des personnes âgées Les structures de l'aide sociale à l'enfance
Principe ?	Application d'une décote calculée à partir de l'écart entre ce qu'aurait été le TRV sans gel et le TRV gelé, le dispositif s'applique pour l'électricité et le gaz

Mais aussi...



CPSE réduite	Prolongation de l'application d'une CSPE réduite sur les factures d'électricité en 2023
Filet de sécurité	Dotation pour les collectivités territoriales respectant certains critères, les préfetures sont chargées de décliner le dispositif à l'échelle locale



A SUIVRE EN 2023 ...

La crise énergétique que nous traversons actuellement a entraîné un ensemble de bouleversements et génère encore de fortes incertitudes sur l'évolution future des marchés de l'énergie.

Cette situation amène également les différents acteurs (fournisseurs et acheteurs) à reconsidérer leurs positionnements stratégiques et les conditions d'exécution des contrats de fourniture.

Cette instabilité s'avère renforcée par la disparition programmée de certains mécanismes nationaux institués dans la décennie 2010 et qui influent aujourd'hui fortement sur les contrats de fourniture d'électricité (notamment, le dispositif de l'ARENH qui s'achèvera fin 2025). L'absence de visibilité sur les dispositions qui seraient prises par les pouvoirs publics au-delà de cette date (prolongation, refonte, suppression définitive...) génère une incertitude supplémentaire tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs.

Face à cette situation, l'ensemble des syndicats départementaux d'énergie membres pilotes du groupement de commandes ont pris la décision :

- ✓ de s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et d'organiser une consultation complémentaire pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025). Cette solution permet ainsi d'anticiper dès à présent les achats d'énergie 2025 et d'organiser plus sereinement les marchés qui débiteront au 1^{er} janvier 2026.
- ✓ d'ouvrir le groupement à de nouveaux membres et d'organiser une consultation spécifique (marché public dédié) qui permettrait :
 - dans un premier temps, de répondre aux besoins en fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel de ces nouveaux membres sur l'année de livraison 2025 ;
 - dans un second temps, au choix des membres, de permettre une convergence de cette consultation avec le marché principal du groupement pour les besoins en fourniture qui s'exprimeront dès le 1^{er} janvier 2026.

UNE NÉCESSAIRE RÉFLEXION VERS LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Les différentes mesures tampons mises en place par l'Etat, si coûteuses soient-elles, ne pourront réduire l'impact de cette "crise du marché de l'énergie". Dans ce contexte où de nombreuses incertitudes demeurent, il n'y a pas de réponse idéale.

L'achat groupé reste une solution pertinente pour amortir les tensions du marché en permettant la mise en place de stratégies d'achat adaptées qu'un acheteur isolé et peu averti ne pourrait pas appliquer.

La flambée des factures à venir rappelle surtout l'importance d'un meilleur suivi des consommations, de la réalisation de travaux d'efficacité énergétique voire de la mise en place de solutions autonomes de production d'énergie quand elles sont possibles.



Interlocuteur : Sébastien CAIX
05 55 20 89 51 - 07 48 12 04 61
s.caix@fdee19.fr



Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze



FDEE 19 - 6 quartier Montana - 19150 LAGUENNE-SUR-AVALOUZE



05 55 20 89 51



www.fdee19.fr



accueil@fdee19.fr



[@19Fdee](https://twitter.com/19Fdee)